



PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORMANDIE  
PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD

n° 15/2016

### ARRÊTE INTER-PRÉFECTORAL

portant approbation du programme de mesures  
du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche-mer du Nord »

La préfète de la région Normandie  
préfète de Seine-Maritime  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Le préfet maritime de la Manche  
et de la mer du Nord  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

- VU** la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;
- VU** le code de l'environnement, et notamment les articles L. 219-9 à L.219-18 et R. 219-2 à R. 219-17 ;
- VU** le décret n° 2004/112 du 6 février 2012 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- VU** le décret n° 2004/374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2011-492 du 5 mai 2001 relatif au plan d'action pour le milieu marin modifié ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral du 21 décembre 2012 portant approbation des objectifs environnementaux et indicateurs associés du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche-mer du Nord » ;
- VU** l'arrêté ministériel du 8 avril 2016 relatif aux critères et méthodes pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 7 avril 2016 portant délégation de signature de la préfète de la région Normandie au directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°14/2016 du 7 avril 2016 portant délégation de signature du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ;
- Considérant** les avis émis lors de la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 ;
- Considérant** les avis émis par les assemblées et organismes consultés ;
- Considérant** les attendus de la conférence nationale sur la transition écologique de la mer et du littoral du 8 avril 2016 ;

**Sur proposition** du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

## ARRÊTENT

### Article 1<sup>er</sup>

Le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche - mer du Nord » est approuvé.

### Article 2

Le programme de mesures, ainsi que les autres éléments du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche - mer du Nord », sont consultables sur le site internet de la direction interrégionale de la mer Manche Est- mer du Nord :

[www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr)

Ces documents sont tenus à la disposition du public au siège de la direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord.

### Article 3

L'arrêté inter-préfectoral du 21 décembre 2012 portant approbation des objectifs environnementaux et indicateurs associés du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche-mer du Nord » est abrogé. Les objectifs environnementaux généraux, les objectifs environnementaux opérationnels qui les précisent, ainsi que leurs indicateurs associés, sont listés en annexe du présent arrêté. Ils se substituent aux objectifs environnementaux adoptés le 21 décembre 2012.

### Article 4

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie ainsi que sur le site internet de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord ([www.premar-manche.gouv.fr](http://www.premar-manche.gouv.fr)).

### Article 5

Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

À Paris, le **08 AVR. 2016**

Pour la préfète de la Région  
Normandie et par délégation,  
le directeur interrégional de la mer



Jean-Marie COUPU

À Paris, le **08 AVR. 2016**

Pour le préfet maritime de la Manche  
et de la mer du Nord,  
le chef de la division de l'action de l'Etat en mer



Tanneguy ROCHE

**ANNEXE**

à l'arrêté inter-préfectoral portant approbation du programme de mesures  
du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche-mer du Nord »  
Objectifs environnementaux généraux, objectifs environnementaux opérationnels et indicateurs associés

**1. Objectifs environnementaux généraux**

| Identifiant de l'objectif environnemental général | Libellé de l'objectif environnemental général   |
|---|---|
| OE_MMN_gen_D1.1                                   | Préserver durablement les espèces et les habitats ayant un enjeu écologique dans une zone donnée  |
| OE_MMN_gen_D1.2                                   | Protéger les espèces et habitats rares ou menacés   |
| OE_MMN_gen_D1.3                                   | Préserver les habitats et espèces ayant un rôle fonctionnel clé dans l'écosystème   |
| OE_MMN_gen_D1.4                                   | Préserver durablement les espèces et habitats communs à l'échelle de la sous-région marine (y compris leurs fonctionnalités) / Préserver la structure, le fonctionnement des réseaux trophiques en tenant compte de leur dynamique                      |
| OE_MMN_gen_D2.1                                   | Limiter les risques d'introduction accidentelle, les risques liés à l'introduction volontaire et la dissémination des espèces non indigènes / Réduire les impacts des espèces non indigènes envahissantes   |
| OE_MMN_gen_D3.1                                   | Maintenir ou atteindre le bon état des stocks exploités   |
| OE_MMN_gen_D5.1                                   | Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation   |
| OE_MMN_gen_D5.2                                   | Réduire significativement les apports excessifs en nutriments dans le milieu marin  |
| OE_MMN_gen_D6.1                                   | Préserver les habitats benthiques, notamment ceux ayant un rôle fonctionnel clé dans l'écosystème / Réduire les impacts sur les fonds marins affectant l'état et le fonctionnement des écosystèmes  |
| OE_MMN_gen_D7.1                                   | Préserver les zones peu ou pas impactées par une modification permanente des processus hydrographiques, notamment celles accueillant des habitats ayant un rôle fonctionnel clé / Réduire les pressions impactant les habitats et leurs fonctionnalités |
| OE_MMN_gen_D8.1                                   | Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin qu'ils soient chroniques ou accidentels   |
| OE_MMN_gen_D9.1                                   | Améliorer la qualité microbiologique et chimique des eaux, pour limiter le risque significatif d'impact sur la santé humaine de la contamination des produits de la mer   |
| OE_MMN_gen_D10.1                                  | Réduire à la source les quantités de déchets en mer et sur le littoral  |
| OE_MMN_gen_D10.2                                  | Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin / Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats  |
| OE_MMN_gen_D11.1                                  | Limiter les pressions qui impactent physiologiquement les espèces ainsi que leurs capacités de détection et de communication acoustiques / Protéger les habitats fonctionnels des perturbations sonores ayant un impact significatif sur leurs espèces  |
| OE_MMN_trans_1                                    | Permettre le développement durable des activités humaines qui dépendent du bon état du milieu marin / Assurer le lien terre-mer pour garantir les équilibres naturels du milieu marin / Restaurer les écosystèmes dégradés                              |
| OE_MMN_trans_2                                    | Sensibiliser, former, informer les acteurs, les usagers, le public.   |

## 2. Objectifs environnementaux opérationnels

| Identifiant de l'objectif environnemental opérationnel | Libellé de l'objectif environnemental opérationnel   |
|--|--|
| OE_ATL_ope_D1.1  | Préserver ou protéger les espèces et habitats en renforçant la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau d'aires marines protégées  |
| OE_ATL_ope_D1.2  | Préserver ou protéger les habitats et habitats d'espèces en maintenant ou restaurant leurs fonctionnalités et les connectivités mer-terre  |
| OE_ATL_ope_D1.3  | Préserver ou protéger les espèces en réduisant les taux de captures accidentelles  |
| OE_ATL_ope_D1.4  | Préserver ou protéger les espèces et habitats en leur conférant un statut de protection adapté   |
| OE_ATL_ope_D2.1  | Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes en gérant les eaux et sédiments de ballast des navires (rejets et traitement)   |
| OE_ATL_ope_D2.2  | Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes en gérant les salissures fixées sur les coques des navires et sur les infrastructures (bouées, structures d'élevages, etc.)   |
| OE_ATL_ope_D2.3  | Limiter les risques d'introduction et de dissémination ainsi que les impacts des espèces non indigènes en définissant un processus de prévention, de suivi et de lutte   |
| OE_ATL_ope_D2.4  | Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles  |
| OE_ATL_ope_D2.5  | Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes en adaptant les techniques de pêche   |
| OE_ATL_ope_D3.1  | Maintenir ou atteindre le bon état des stocks en adaptant l'activité de pêche professionnelle et de pêche de loisir  |
| OE_ATL_ope_D5.1  | Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation en limitant, dans les bassins versants concernés, les apports telluriques en nutriment à la source et lors de leurs transferts   |
| OE_ATL_ope_D5.2  | Identifier les zones d'eutrophisation avérées et les bassins versants les plus contributeurs à l'origine des principaux apports en nutriments depuis la source jusqu'à l'exutoire  |
| OE_ATL_ope_D5.3  | Réduire ou supprimer les apports de nutriments, en priorité dans les bassins versants les plus fortement contributeurs, en agissant sur les émissions des exploitations agricoles, des agglomérations et de l'industrie, et le transfert des nutriments vers le milieu marin |
| OE_ATL_ope_D5.4  | Réduire les apports d'azote atmosphérique (Nox) en prenant en compte les enjeux du milieu marin dans les plans de lutte contre la pollution atmosphérique, les SRCAE et les PPA des régions les plus fortement contributrices  |
| OE_ATL_ope_D6.1  | Réduire les impacts sur les habitats fonctionnels et particuliers de l'estran en limitant les aménagements au droit de ces zones sensibles du littoral (herbiers, récifs d'hermelles, champs de blocs, etc.)   |
| OE_ATL_ope_D6.2  | Réduire les impacts des travaux, ouvrages, aménagements et installations sur les habitats benthiques sensibles (herbiers, récifs d'hermelles, champs de blocs, etc.)   |
| OE_ATL_ope_D6.3  | Préserver les habitats benthiques sensibles (herbiers, récifs d'hermelles, champs de blocs, etc.) en limitant l'utilisation d'engins de pêche de fond  |

|                  |  |
|------------------|--|
| OE_ATL_ope_D6.4  | Réduire les impacts sur les habitats benthiques du médiolittoral en améliorant les pratiques de la pêche à pied  |
| OE_ATL_ope_D6.5  | Réduire les impacts de l'aquaculture marine sur les habitats benthiques en veillant à l'adéquation des techniques et des modalités d'élevages avec les habitats en présence  |
| OE_ATL_ope_D6.6  | Réduire l'impact sur les habitats benthiques subtidiaux en limitant les dragages et immersions dans les zones sensibles (herbiers, récifs d'hermelles, champs de blocs, etc.)  |
| OE_ATL_ope_D6.7  | Réduire l'impact sur les habitats benthiques subtidiaux en limitant les extractions de granulats marins et en adaptant les techniques d'extraction en fonction de la sensibilité des milieux   |
| OE_ATL_ope_D6.8  | Réduire l'impact des activités de plaisance en adaptant la gestion des mouillages  |
| OE_MMN_ope_D6.9  | Réduire les impacts des activités de plaisance et de loisirs sur les habitats de l'estran en limitant les effets du piétinement  |
| OE_ATL_ope_D7.1  | Préserver les écosystèmes marins, leurs fonctionnalités et les usages en veillant à un apport quantitatif suffisant d'eau douce en secteur côtier  |
| OE_ATL_ope_D7.2  | Préserver les écosystèmes marins et leur fonctionnalité en encadrant les rejets turbides issus des activités maritimes (dragage, extraction de granulats, etc.) et terrestres (eaux d'exhaure, chasses de barrage, etc.)   |
| OE_ATL_ope_D8.1  | Réduire les apports directs en mer de contaminants en traitant l'ensemble des effluents des aires de carénage avant rejet  |
| OE_ATL_ope_D8.2  | Limiter ou supprimer les apports directs ou transfert de contaminants en mer en encadrant les activités de dragage, d'immersion et la remobilisation de sédiments  |
| OE_ATL_ope_D8.3  | Limiter ou supprimer les apports directs en mer de contaminants liés au transport maritime et à la navigation  |
| OE_ATL_ope_D8.4  | Réduire les apports atmosphériques de contaminants d'origine maritime  |
| OE_ATL_ope_D8.5  | Réduire les apports atmosphériques de contaminants d'origine terrestre   |
| OE_ATL_ope_D8.6  | Réduire ou supprimer les apports de contaminants, en priorité dans les bassins versants les plus fortement contributeurs, en agissant sur les émissions des industries, agglomérations et exploitations agricoles, et le transfert des contaminants vers le milieu marin |
| OE_ATL_ope_D9.1  | Améliorer la qualité microbiologique des eaux côtières et de transition en limitant les transferts de polluants microbiologiques liés à l'insuffisance de l'assainissement collectif   |
| OE_ATL_ope_D9.2  | Améliorer la qualité microbiologique des eaux côtières et de transition en limitant les transferts de polluants microbiologiques liés à l'insuffisance de l'assainissement non-collectif   |
| OE_ATL_ope_D9.3  | Améliorer la qualité microbiologique des eaux côtières et de transition en limitant les sources de contamination liées à l'activité agricole d'élevage   |
| OE_ATL_ope_D10.1 | Limiter les quantités de déchets parvenant en mer et sur le littoral en réduisant à la source les quantités produites  |
| OE_ATL_ope_D10.2 | Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant sur le milieu marin en accompagnant les activités  |
| OE_ATL_ope_D10.3 | Réduire les quantités de déchets provenant du milieu terrestre (fleuves, réseaux d'assainissement, etc.) en agissant sur les zones de forts apports  |
| OE_ATL_ope_D10.4 | Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin en renforçant la collecte, la valorisation et le traitement des différents types de déchets marins  |
| OE_ATL_ope_D11.1 | Limiter les dérangements acoustiques liés aux activités et aux travaux maritimes en tenant compte de la sensibilité des écosystèmes marins   |

|                  |   |
|------------------|---|
| OE_ATL_ope_D11.2 | Limiter les dérangements acoustiques en agissant sur l'organisation de l'espace maritime et sur la détermination des périodes, intensités et durées des émissions sous-marines pour tenir compte de la sensibilité des écosystèmes marins |
| OE_ATL_ope_OT.1  | Améliorer la prise en compte des enjeux de protection du milieu marin dans les formations aux activités professionnelles et récréatives en lien avec le milieu marin  |
| OE_ATL_ope_OT.2  | Améliorer la prise en compte des enjeux de protection du milieu marin dans l'information et la sensibilisation du grand public et des usagers de la mer   |
| OE_ATL_ope_OT.3  | Améliorer la prise en compte des enjeux du milieu marin et des effets cumulés des activités et usages au sein des plans, schémas, programmes, projets et autres documents de planification  |

### **3. Indicateurs associés aux objectifs environnementaux opérationnels**

| <b>Identifiant de l'indicateur</b> | <b>Libellé de l'indicateur</b>  |
|------------------------------------|---|
| OE_ATL_ope_D1.1.1                  | Suffisance du réseau Natura 2000 en mer (évaluation par la Commission européenne par région biogéographique)                      |
| OE_ATL_ope_D1.1.2                  | Part de la ZEE couverte par une protection renforcée  |
| OE_ATL_ope_D1.1.3                  | % de site de plus de trois ans disposant d'un document de gestion adopté (toute AMP confondues)                                   |
| OE_ATL_ope_D1.2.1                  | Pourcentage des estuaires couverts par une protection renforcée   |
| OE_ATL_ope_D1.2.2                  | Pourcentage des lagunes côtières couvertes par une protection renforcée   |
| OE_ATL_ope_D1.3.1                  | Taux de captures accidentelles par groupe d'espèce (mammifères marins, tortues marines) par rapport à la population               |
| OE_ATL_ope_D1.3.2                  | Proportion d'animaux échoués par groupe d'espèce (mammifères marins, tortues marines) présentant des traces de captures           |
| OE_ATL_ope_D1.4.1                  | Taux de couverture par un statut de protection européen ou national par groupe d'espèces animales                                 |
| OE_ATL_ope_D2.1.1                  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle   |
| OE_ATL_ope_D2.2.1                  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle   |
| OE_ATL_ope_D2.3.1                  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle   |
| OE_ATL_ope_D2.4.1                  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle   |
| OE_ATL_ope_D2.5.1                  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle   |
| OE_ATL_ope_D3.1.1                  | Mortalité par pêche professionnelle (Indicateurs BEE 3.1.1 et/ou 3.2.1)   |
| OE_ATL_ope_D5.1.1                  | Flux de nutriments transitant par BV en t/an et taux de réduction inter-annuel de ce flux   |
| OE_ATL_ope_D5.1.2                  | Concentration et ratio des nutriments en mer ne provoquant pas d'effets directs ou indirects liés à un processus d'eutrophisation |
| OE_ATL_ope_D5.2.1                  | Existence d'une hiérarchie des BV contributeurs : oui/non   |
| OE_ATL_ope_D5.2.2                  | Existence d'une hiérarchie des zones eutrophisées : oui/non   |
| OE_ATL_ope_D5.3.1                  | Flux de nutriments transitant par BV en t/an et tendance inter-annuelle de ce flux  |

|                    |  |
|--------------------|--|
| OE_ATL_ope_D5.4.1  | Flux [NOx] issus des mesures atmosphériques réalisées en mer et de la modélisation.  |
| OE_ATL_ope_D6.1.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D6.2.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D6.3.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D6.4.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D6.5.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D6.6.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D6.7.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D6.8.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_MMN_ope_D6.9.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D7.1.1  | Débit des cours d'eau à l'embouchure et atteinte (O/N) du débit réservé inscrit au SDAGE   |
| OE_ATL_ope_D7.2.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D8.1.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D8.2.1  | Flux de rejets en t/an de dragage dont la concentration est supérieure à N1  |
| OE_ATL_ope_D8.3.1  | Éléments statistiques fournis par l'indicateur 8.2.2 du BEE  |
| OE_ATL_ope_D8.4.1  | Flux des rejets de SOx dans l'air des flottes de vaisseaux tous pavillons confondus traversant la SRM                                |
| OE_ATL_ope_D8.5.1  | Flux de contaminants rejetés dans l'atmosphère au niveau national  |
| OE_ATL_ope_D8.6.1  | Sur les BV identifiés : Flux des contaminants à l'aval des BV  |
| OE_ATL_ope_D9.1.1  | Evolution de la contamination microbiologique dans les eaux côtières et de transition  |
| OE_ATL_ope_D9.2.1  | Evolution de la contamination microbiologique dans les eaux côtières et de transition  |
| OE_ATL_ope_D9.3.1  | Evolution de la contamination microbiologique dans les eaux côtières et de transition  |
| OE_ATL_ope_D10.1.1 | Ratio : Quantité annuelle de déchets plastiques collectés / Quantité annuelle de plastique consommé par les industriels du plastique |
| OE_ATL_ope_D10.2.1 | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D10.3.1 | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D10.4.1 | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_D11.1.1 | Indicateurs BEE 11.1.1 et 11.2.1   |
| OE_ATL_ope_D11.2.1 | Indicateurs BEE 11.1.1 et 11.2.1   |
| OE_ATL_ope_OT.1.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_OT.2.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |
| OE_ATL_ope_OT.3.1  | Pas d'indicateur opérationnel pour le 1 <sup>er</sup> cycle  |